

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2016

AIDES À L'ACQUISITION DE VÉHICULES PROPRES



NOTE EXPLICATIVE

La présente annexe au projet de loi de finances est prévue aux 5° et 6° de l'article 51 de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001 (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe, relative à un **compte d'affectation spéciale**, comporte notamment :

- les **évaluations de recettes annuelles du compte** ;
- les **crédits annuels (autorisations d'engagement et crédits de paiement) demandés pour chaque programme du compte-mission** ;
- un **projet annuel de performances (PAP) pour chaque programme**, qui se décline en :
 - présentation stratégique du PAP du programme ;
 - objectifs et indicateurs de performances du programme ;
- la **justification au premier euro (JPE) des crédits proposés pour chaque action de chacun des programmes**.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**.

TABLE DES MATIÈRES

Compte d'affectation spéciale

AIDES À L'ACQUISITION DE VÉHICULES PROPRES	7
Présentation du compte	8
Équilibre du compte et évaluation des recettes	9
Récapitulation des crédits	11

Programme 791

CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DE L'ATTRIBUTION D'AIDES À L'ACQUISITION DE VÉHICULES PROPRES	13
Présentation stratégique du projet annuel de performances	14
Objectifs et indicateurs de performance	15
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	16
Justification au premier euro	19

Programme 792

CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DE L'ATTRIBUTION D'AIDES AU RETRAIT DE VÉHICULES POLLUANTS	23
Présentation stratégique du projet annuel de performances	24
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	25
Justification au premier euro	28

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE

AIDES À L'ACQUISITION DE VÉHICULES PROPRES

PRÉSENTATION DU COMPTE

TEXTES CONSTITUTIFS

Loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012, art. 56.

OBJET

Le compte retrace :

- En recettes : le produit de la taxe instituée à l'article 1011 *bis* du code général des impôts, déduction faite des frais d'assiette et de recouvrement ;
- En dépenses : des contributions au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres ou au retrait de véhicules polluants.

ÉQUILIBRE DU COMPTE ET ÉVALUATION DES RECETTES

ÉQUILIBRE DU COMPTE

Programme - Ministre intéressé	Recettes	Crédits	Solde
		Autorisations d'engagement Crédits de paiement	
Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres		236 000 000	
Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie		236 000 000	
Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants		30 000 000	
Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie		30 000 000	
Total des autorisations d'engagement		266 000 000	
Total	266 000 000	266 000 000	0

(+ : excédent ; - : charge)

Aides à l'acquisition de véhicules propres

Mission | ÉQUILIBRE DU COMPTE ET ÉVALUATION DES RECETTES

ÉVALUATION ET JUSTIFICATION DES RECETTES PAR LIGNE

Ligne	LFI 2015	PLF 2016
01 - Produit de la taxe additionnelle à la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	242 150 000	266 000 000
02 - Recettes diverses ou accidentelles	0	0
Total	242 150 000	266 000 000

Le barème de malus en vigueur en 2015 est maintenu en 2016.

Les prévisions de recettes pour 2016 sont supérieures d'environ 10 % aux prévisions de recettes en LFI 2015.

Au total, 266 M€ issus de la taxe additionnelle à la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules devraient être collectés sur l'ensemble de l'année 2016.

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Programme / Action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2015	Demandées pour 2016	FDC et ADP attendus en 2016	Ouverts en LFI pour 2015	Demandés pour 2016	FDC et ADP attendus en 2016
791 – Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres	214 150 000	236 000 000		214 150 000	236 000 000	
01 – Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres	214 150 000	236 000 000		214 150 000	236 000 000	
792 – Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants	28 000 000	30 000 000		28 000 000	30 000 000	
01 – Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants	28 000 000	30 000 000		28 000 000	30 000 000	

Aides à l'acquisition de véhicules propres

Mission

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Programme / Titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2015	Demandées pour 2016	FDC et ADP attendus en 2016	Ouverts en LFI pour 2015	Demandés pour 2016	FDC et ADP attendus en 2016
791 – Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres	214 150 000	236 000 000		214 150 000	236 000 000	
Titre 6 Dépenses d'intervention	214 150 000	236 000 000		214 150 000	236 000 000	
792 – Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants	28 000 000	30 000 000		28 000 000	30 000 000	
Titre 6 Dépenses d'intervention	28 000 000	30 000 000		28 000 000	30 000 000	

PROGRAMME 791

CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DE L'ATTRIBUTION D'AIDES À L'ACQUISITION DE VÉHICULES PROPRES

MINISTRE CONCERNÉE : SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	14
Objectifs et indicateurs de performance	15
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	16
Justification au premier euro	19

Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres

Programme n° 791 | PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES**Laurent MICHEL***Directeur général de l'énergie et du climat*

Responsable du programme n° 791 : Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres

Le mécanisme incitatif du bonus-malus automobile, décidé dans le cadre du Grenelle de l'environnement et renforcé par le Plan Automobile de juillet 2012, consiste à récompenser, via un bonus, les acquéreurs de voitures neuves émettant le moins de CO₂, et à pénaliser, via un malus, ceux qui optent pour les modèles les plus polluants.

Pour la mise en œuvre du dispositif de bonus-malus, a été créé le Fonds d'aide à l'acquisition de véhicules propres, dont la gestion est confiée à l'Agence de services et de paiement (ASP). Ce fonds est adossé à un compte d'affectation spéciale créé à cet effet.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Réduction des émissions moyennes de CO₂ des véhicules neufs
INDICATEUR 1.1	Emissions moyennes de CO ₂ des véhicules neufs

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

L'indicateur de performance du programme 791, relatif à l'évolution des émissions de CO₂ des véhicules neufs, mis en place en 2014, reste inchangé. Par mesure de simplification, l'indicateur du programme 792, très dépendant des barèmes et par conséquent soumis à de fréquentes modifications, a par ailleurs été supprimé.

OBJECTIF N° 1

Réduction des émissions moyennes de CO₂ des véhicules neufs

La France s'est fixée pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030. La poursuite de cet objectif passe entre autre par l'amélioration des performances environnementales et énergétiques des automobiles. Le dispositif du bonus/malus vise à orienter les choix des consommateurs vers les véhicules à faibles émissions de CO₂ et, corrélativement, à inciter les constructeurs automobiles à cibler leur offre sur les voitures propres et économes.

INDICATEUR 1.1

Emissions moyennes de CO₂ des véhicules neufs

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
Emissions moyennes de CO ₂ des véhicules neufs		117	114	109	110	106	102

Précisions méthodologiques

Sur l'ensemble de l'année 2014, les émissions moyennes de CO₂ des véhicules neufs vendus en France se sont établies à 114 g CO₂/km (alors qu'elles ont été de 124 g CO₂/km dans l'Union européenne), en baisse de 3 g par rapport à 2013. La poursuite de la baisse des émissions moyennes de CO₂ des véhicules neufs constatée s'explique en grande partie par le maintien d'un bonus important destiné aux acquéreurs des véhicules les plus vertueux (véhicules électriques et hybrides rechargeables) et par une augmentation au 1er janvier 2014 des pénalités définies dans le barème de malus, dont le seuil de déclenchement a en outre été abaissé à 131 g CO₂/km (contre 136 g CO₂/km en 2013). La baisse des émissions moyennes de CO₂ des véhicules neufs, dont le rythme est soutenu depuis la mise en place du dispositif de bonus-malus automobile en 2008, se poursuit début 2015 : les émissions moyennes des véhicules neufs vendus au mois de mai ont ainsi été de 112 g CO₂/km.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les adaptations continues du dispositif de bonus malus automobile au marché des véhicules neufs ont permis de conserver la tendance à la baisse des émissions de CO₂ des véhicules neufs depuis 2008, à hauteur d'environ 4 g de CO₂/km par an en moyenne. La prévision actualisée pour l'année 2015, en tenant compte des immatriculations constatées sur le premier semestre, est de 110 g CO₂/km.

Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres

Programme n° 791 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2016 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2016 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	FDC et ADP attendus en 2016
01 – Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres	236 000 000	
Total	236 000 000	

2016 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	FDC et ADP attendus en 2016
01 – Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres	236 000 000	
Total	236 000 000	

Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 791

2015 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)**2015 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Prévisions FDC et ADP 2015
01 – Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres	214 150 000	
Total	214 150 000	

2015 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Prévisions FDC et ADP 2015
01 – Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres	214 150 000	
Total	214 150 000	

Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres

Programme n° 791 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2015	Demandées pour 2016	Ouverts en LFI pour 2015	Demandés pour 2016
Titre 6 – Dépenses d'intervention	214 150 000	236 000 000	214 150 000	236 000 000
Transferts aux ménages	214 150 000	236 000 000	214 150 000	236 000 000
Total	214 150 000	236 000 000	214 150 000	236 000 000

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres		236 000 000	236 000 000		236 000 000	236 000 000
Total		236 000 000	236 000 000		236 000 000	236 000 000

La politique du Gouvernement en faveur de la transition écologique repose sur un ensemble de mesures visant à inciter les particuliers à acquérir des véhicules peu polluants et à stimuler l'innovation technologique des constructeurs automobiles.

La gestion du dispositif de bonus-malus a été confiée à l'Agence de Service et de Paiement (ASP). Elle a pour mission de verser les bonus.

SUBVENTIONS AUX OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Opérateur	AE PLF 2016	CP PLF 2016
ASP - Agence de services et de paiement (P154)	236 000	236 000
Transferts	236 000	236 000
Total	236 000	236 000
Total des subventions pour charges de service public		
Total des dotations en fonds propres		
Total des transferts	236 000	236 000

Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres

Programme n° 791 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2015

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2014 (RAP 2014)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2014 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2014	AE LFI 2015 + reports 2014 vers 2015 + prévision de FDC et ADP + décret n°2015-402 du 9 avril 2015 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance + décret n°2015-639 du 9 juin 2015 portant annulation de crédits	CP LFI 2015 + reports 2014 vers 2015 + prévision de FDC et ADP + décret n°2015-402 du 9 avril 2015 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance + décret n°2015-639 du 9 juin 2015 portant annulation de crédits	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2015
		216 150 000	216 150 000	

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP au-delà de 2018
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2015	CP demandés sur AE antérieures à 2016 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2017 sur AE antérieures à 2016	Estimation des CP 2018 sur AE antérieures à 2016	Estimation des CP au-delà de 2018 sur AE antérieures à 2016
	0			
AE nouvelles pour 2016 AE PLF / AEFDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2016 CP PLF / CPFDC et ADP	Estimation des CP 2017 sur AE nouvelles en 2016	Estimation des CP 2018 sur AE nouvelles en 2016	Estimation des CP au-delà de 2018 sur AE nouvelles en 2016
236 000 000	236 000 000			
Totaux	236 000 000			

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENTS SUR AE 2016

CP 2016 demandés sur AE nouvelles en 2016 / AE 2016	CP 2017 sur AE nouvelles en 2016 / AE 2016	CP 2018 sur AE nouvelles en 2016 / AE 2016	CP au-delà de 2018 sur AE nouvelles en 2016 / AE 2016
100 %	0 %	0 %	0 %

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION N° 01

100,0 %

Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2016
Autorisations d'engagement		236 000 000	236 000 000	
Crédits de paiement		236 000 000	236 000 000	

Les modifications proposées au barème de bonus visent à maintenir l'équilibre financier du dispositif sans durcissement du barème de malus, et à poursuivre le recentrage des aides sur les véhicules les plus propres.

Les modifications proposées à compter du 1^{er} janvier 2016 consisteront à :

- adapter le bonus moyen versé en faveur des véhicules full hybrides qui s'établira à 750 € ;
- adapter le bonus moyen versé en faveur des véhicules hybrides rechargeables qui s'établira à 1000 € ;
- maintenir une aide de 6 300€ pour les véhicules électriques.

La prévision de dépenses s'appuie par ailleurs sur les hypothèses de ventes suivantes : 36 000 véhicules hybrides, ainsi que 11 000 véhicules hybrides rechargeables et 33 000 véhicules électriques.

Au total, les dépenses de bonus pour 2016 sont évaluées à 236 M€ . Ce montant inclut les effets de décalage (dossiers déposés en 2015 mais payés en 2016, dossiers déposés en 2016 mais payés en 2017) et les frais de gestion de l'ASP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	236 000 000	236 000 000
Transferts aux ménages	236 000 000	236 000 000
Total	236 000 000	236 000 000

PROGRAMME 792

CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DE L'ATTRIBUTION D'AIDES AU RETRAIT DE VÉHICULES POLLUANTS

MINISTRE CONCERNÉE : SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	24
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	25
Justification au premier euro	28

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Laurent MICHEL

Directeur général de l'énergie et du climat

Responsable du programme n° 792 : Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants

De façon complémentaire aux aides définies dans le programme 791, le dispositif de « prime à la conversion » a pour objectif d'accélérer le renouvellement du parc automobile afin de retirer de ce parc les véhicules les plus anciens qui sont aussi les plus polluants.

Ce dispositif est encadré par le [décret n° 2015-361 du 30 mars 2015 modifiant le décret n° 2014-1672 du 30 décembre 2014](#) instituant une aide à l'acquisition et à la location des véhicules peu polluants. Cette aide, dans sa version entrée en vigueur au 1^{er} avril 2015, est accordée pour la mise au rebut d'un véhicule diesel, appartenant à la catégorie des voitures particulières au sens de l'[article R. 311-1 du code de la route](#), immatriculé avant le 1^{er} janvier 2001 (date d'entrée en vigueur de la norme Euro 3 pour tous les véhicules neufs). L'achat ou la location de longue durée d'un véhicule électrique peut ainsi être aidé à hauteur de 10 000 € en cumulant bonus et prime à la conversion.

La gestion du programme 792 repose, comme pour le programme 791, sur l'Agence de services et de paiement (ASP), chargée du suivi des dossiers de demandes d'aides dont le financement repose sur ce compte d'affectation spéciale.

Par mesure de simplification, l'indicateur du programme 792, « *Nombre de véhicules bénéficiaires d'aides au retrait de véhicules polluants* », très dépendant des barèmes et par conséquent soumis à de fréquentes modifications, a été supprimé pour l'année 2016.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2016 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2016 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	FDC et ADP attendus en 2016
01 – Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants	30 000 000	
Total	30 000 000	

2016 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	FDC et ADP attendus en 2016
01 – Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants	30 000 000	
Total	30 000 000	

Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants

Programme n° 792 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2015 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2015 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Prévisions FDC et ADP 2015
01 – Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants	28 000 000	
Total	28 000 000	

2015 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Prévisions FDC et ADP 2015
01 – Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants	28 000 000	
Total	28 000 000	

Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 792

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2015	Demandées pour 2016	Ouverts en LFI pour 2015	Demandés pour 2016
Titre 6 – Dépenses d'intervention	28 000 000	30 000 000	28 000 000	30 000 000
Transferts aux ménages	28 000 000	30 000 000	28 000 000	30 000 000
Total	28 000 000	30 000 000	28 000 000	30 000 000

Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants

Programme n° 792 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants		30 000 000	30 000 000		30 000 000	30 000 000
Total		30 000 000	30 000 000		30 000 000	30 000 000

Afin d'améliorer l'efficacité énergétique du transport routier de personnes et d'en réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, le Gouvernement a décidé d'attribuer des aides à l'acquisition de véhicules propres en remplacement de véhicules anciens polluants, en fonction de critères sociaux et géographiques.

Pour 2016, une enveloppe de 30 M€ est consacrée à l'attribution de ces primes à la conversion.

SUBVENTIONS AUX OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Opérateur	AE PLF 2016	CP PLF 2016
ASP - Agence de services et de paiement (P154)	30 000	30 000
Transferts	30 000	30 000
Total	30 000	30 000
Total des subventions pour charges de service public		
Total des dotations en fonds propres		
Total des transferts	30 000	30 000

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2015

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2014 (RAP 2014)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2014 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2014	AE LFI 2015 + reports 2014 vers 2015 + prévision de FDC et ADP + décret n°2015-402 du 9 avril 2015 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance + décret n°2015-639 du 9 juin 2015 portant annulation de crédits	CP LFI 2015 + reports 2014 vers 2015 + prévision de FDC et ADP + décret n°2015-402 du 9 avril 2015 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance + décret n°2015-639 du 9 juin 2015 portant annulation de crédits	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2015
		33 000 000	33 000 000	

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP au-delà de 2018
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2015	CP demandés sur AE antérieures à 2016 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2017 sur AE antérieures à 2016	Estimation des CP 2018 sur AE antérieures à 2016	Estimation des CP au-delà de 2018 sur AE antérieures à 2016
	0			
AE nouvelles pour 2016 AE PLF / AEFDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2016 CP PLF / CPFDC et ADP	Estimation des CP 2017 sur AE nouvelles en 2016	Estimation des CP 2018 sur AE nouvelles en 2016	Estimation des CP au-delà de 2018 sur AE nouvelles en 2016
30 000 000	30 000 000			
Totaux	30 000 000			

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENTS SUR AE 2016

CP 2016 demandés sur AE nouvelles en 2016 / AE 2016	CP 2017 sur AE nouvelles en 2016 / AE 2016	CP 2018 sur AE nouvelles en 2016 / AE 2016	CP au-delà de 2018 sur AE nouvelles en 2016 / AE 2016
100 %	0 %	0 %	0 %

Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants

Programme n° 792 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION N° 01

100,0 %

Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2016
Autorisations d'engagement		30 000 000	30 000 000	
Crédits de paiement		30 000 000	30 000 000	

La prévision de dépenses s'appuie notamment sur une hypothèse de volume de 3 380 pour les véhicules électriques, éligibles à une prime à la conversion de 3 700€.

Au total, les dépenses de prime à la conversion pour 2016 sont évaluées à 30 M€ . Ce montant inclut des effets de décalage (dossiers déposés en 2015 mais payés en 2016, dossiers déposés en 2016 mais payés en 2017) et les frais de gestion de l'ASP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	30 000 000	30 000 000
Transferts aux ménages	30 000 000	30 000 000
Total	30 000 000	30 000 000